

## **ANNEXE au règlement intérieur du N.B.A.A.**

### **SECTION « BALLET SUR GLACE »**

#### **EQUIPE NOVICE : « LIBERTA »**

#### **SAISON 2019-2020**

Tout sport se pratique selon des règles qui s'imposent à tous ses adeptes.

Le ballet sur glace est un sport d'équipe.

Une équipe est :

- Un groupe de personnes associées en vue de disputer des compétitions et championnats ;
- Un groupe de patineurs travaillant ensemble ;
- Un groupe doté d'un esprit de solidarité qui forme une unité des membres d'une même équipe.

#### **Petit mot de l'entraîneur : Cécile VERAN**

Le ballet est avant tout du patinage artistique. Tout en suivant leur scolarité, il est indispensable que les athlètes patinent au maximum sur les cours des « Teams Avancés ». C'est pour cela que la cotisation inclut tous les cours artistique et ballet, sans oublier les stages. Notre progression se fait sur le travail technique : pas, pirouettes et sauts tout au long de la saison.

L'équipe Liberta créée en 2016 en catégorie Open -15 puis passée en novice en 2017 constitue un tremplin important pour accéder, si le niveau le permettra, à l'équipe junior qui, de part un plus grand éventail d'âge, permet la pratique de ce sport le plus longtemps et au plus haut niveau de performance.

Il est évident que d'une année sur l'autre les conditions et le nombre de patineurs changent ; je m'adapterai avec bienveillance à ces nouvelles conditions avec le maintien, le changement de catégorie ou le non renouvellement du groupe Liberta, ainsi que le passage des patineurs en junior.

**Seule l'assiduité, la progression de l'ensemble du groupe, la rigueur, le travail et les bonnes idées nous permettront de réaliser des programmes performants.**

#### **Réunion de rentrée 2019 /2020**

Une réunion aura lieu le **samedi 7 septembre 2019 à 9h00** pour tous, parents et patineurs.

**Présence indispensable pour le bon déroulement de la saison.**

## Organigramme de la section Ballet

**Responsable** : Cécile Veran – Secrétariat : Giovanna Lefèvre

Référent NBAA et Référent ballets des clubs de la Ligue PACA : Frédéric Roussel

Référent Déplacements (voyage-hôtel) : Frédéric Roussel

Référent Equipe Kallysta : Giovanna Lefèvre

Référent Equipe Liberta : sera décidé en début de saison par Cecile

## Horaires d'entraînements Ballet

<b>LUNDI</b>	17h00 à 18h25 : Glace
<b>MARDI</b>	17h30 à 19h00 : Danse avec Béa
<b>JEUDI</b>	19h45 à 20H45 : Glace (présence Béa)
<b>Stages et cours de danse compris dans la cotisation</b>	

**Pas de cours le jeudi 26 septembre 2019, rattrapé sur le dimanche 3 novembre de 18h30 à 19h30.**

**Pas de cours le jeudi 23 janvier 2020, rattrapé sur les vacances de Février 2020.**

Les répétitions générales en costumes se feront le lundi ou le jeudi soir.

Lors des vacances scolaires les cours de danse du mardi soir sont maintenus et obligatoires, le nombre des cours ballet sera maintenu, bien que les horaires puissent subir des modifications en fonction de la mairie.

**Prévenir en cas d'absence !**

## Compétitions pour la saison 2019 - 2020

Compétitions sélectives pour le championnat de France :

- **Argenteuil (29 février 2020) ou Bordeaux (7 mars 2020)**
- **Colombes (28 mars 2020)**
- **Toulouse (4 avril 2020)**
- **Nice – Championnat de France (2 mai 2020)**

Nous rappelons que pour pouvoir participer aux championnats de France, il est obligatoire de participer à 2 compétitions labellisées par la CSNB (Commission Sportive Nationale Ballet). Une attestation d'absence sera délivrée par le club une semaine avant chaque départ en compétition.

## Stages Ballet – Saison 2019/ 2020

**Pour information :** Le Trophée internationale de la Métropole de Nice se déroulera du mercredi 9 octobre au dimanche 13 octobre 2019. Pendant la Coupe il n'y aura pas d'entraînement.

<b>Vacances scolaires du lundi 21 octobre au samedi 3 novembre 2019</b> <b>Stages compris dans la cotisation</b>
<b>Vacances scolaires du lundi 23 décembre 2019 au samedi 4 janvier 2020</b> <b>Vacances pour tous jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et entraînement sur le jeudi 2 janvier et le samedi 4 janvier 2020</b>
<b>Vacances scolaires du lundi 17 au samedi 29 février 2020</b> <b>Stages obligatoires et indispensable</b> <b>Préparation compétition Argenteuil ou Bordeaux</b>
<b>Vacances scolaires du lundi 13 au samedi 25 avril 2020</b> <b>Stages obligatoires et indispensable</b> <b>Préparation du championnat de France</b>

Pendant les vacances scolaires les heures de ballet ainsi que la danse seront toujours conservées. Les horaires et les jours de stage pourront changer en fonction de la répartition de glace attribuée par la ville.

## Déplacements

Les déplacements seront organisés collectivement avec l'équipe Junior.

Ils restent à la charge des patineurs.

En fonction des destinations, le bus sera privilégié pour les déplacements avec les deux équipes.

En fonction des compétitions et de ce qui est proposé par les clubs organisateurs, des repas **pour les équipes et le professeur** seront réservés ; ils restent à la charge des patineurs et doivent être réglés à l'avance selon les échéances données par le NBAA.

**Avance demandée aux familles en septembre pour les déplacements : 350 euros.**

100 euros chèque encaissé avant le 15 octobre 2019

100 euros chèque encaissé avant le 15 novembre 2019

100 euros chèque encaissé avant le 15 décembre 2019

050 euros chèque encaissé avant le 15 janvier 2020 (date limite pour confirmer sa participation sur les déplacements)

**Le solde sera demandé après présentation du tableau des couts définitifs avant le 15 février 2020. Les personnes inscrites au-delà du 15 janvier 2020 seront redevables de la somme à moins de trouver un remplaçant.**

**Aucune dérogation ne sera acceptée sauf en cas de force majeure.**

## **Fonctionnement et engagements des patineurs**

### **1. Fonctionnement**

- Les athlètes sont choisis suivant leur niveau de patinage et leur âge, **à discrétion de l'entraîneur et suite à une sélection**, en se conformant au règlement de la CSNB (Commission Sportive Nationale Ballet).

- **La licence compétition est obligatoire dès le premier jour de la saison soit le 2 septembre 2019. Seuls les patineurs dont le dossier est complet et à jour de leur cotisation au 14 septembre 2019 pourront continuer à accéder aux entraînements.**

- Une tenue de sport près du corps pour la glace et le sol et des chaussures de sport pour le sol sont exigés lors des entraînements. Un académique noir pour les entraînements lors des compétitions. Les nouveaux patineurs devront procéder à l'achat de celui-ci.

- **Il est interdit de quitter l'enceinte de la patinoire pendant les cours ou la pause pour les mineurs. La présence des parents dans les gradins le lundi soir et le jeudi soir est interdite.**

- **Sont interdits lors des entraînements LES PORTABLES \***, les chewing-gums et les cigarettes.

- Un **vestiaire** est à la disposition de l'équipe, à charge pour les utilisateurs d'en assurer la propreté et la bonne tenue de celui-ci. Etant donné que nous avons l'obligation de vider régulièrement ce vestiaire en fonction des matchs de ligue Magnus de hockey, un calendrier sera affiché. Il sera de la responsabilité des patineurs de prendre soin de déplacer les affaires dans le vestiaire sports études chaque fin de semaine ou à chaque date indiquée. Seuls les patineurs ont accès au vestiaire.

### **2. Engagements**

Le patineur s'engage à :

- **Avoir une bonne conduite** : respect et politesse sont de rigueur.

- **Être ponctuels** : il est impératif d'être à l'heure aux entraînements et il faut prévenir en cas d'absences ou de retard. Téléphone de l'entraîneur : Cécile Veran 06.29.38.24.92.

- **Être assidu** : la **présence de tous les patineurs est indispensable à tous les entraînements** pour pouvoir construire et progresser dans notre travail.

- **Être respectueux** des jugements et ne pas contester publiquement les décisions des juges.

- **Participer aux compétitions programmées** en début de saison et au gala de fin de saison qui se tiendra le 13 juin 2020 (sous réserve de modification).

### **3. Sanctions disciplinaires :**

**EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT (ABSENCES ET RETARDS INJUSTIFIES OU MULTIPLES, MANQUE DE MOTIVATION...) :**

- Rappel à l'ordre par l'entraîneur ;
- Puis convocation et exclusion des compétitions de Ballet ;
- Exclusion immédiate en cas d'usage d'alcool, de tabac, de substance dopante, de drogue dans l'enceinte de la patinoire et en salle d'entraînement ainsi qu'en cas de vols ou dégradations.

\* Si les portables sont visibles durant l'heure de sol hebdomadaire, ces derniers seront gardés dans un sac par Cécile VERAN jusqu'à la fin de l'entraînement.

Je soussigné, .....

Représentant légal du mineur (Nom, Prénom)

.....

✓ Atteste avoir pris connaissance de l'annexe au règlement intérieur de la section BALLETSURGLACE de la saison 2019 / 2020 et m'engage à le respecter et à le faire respecter.

A Nice, le .....

Signatures (Précédée de la mention « lu et approuvé »).

Le représentant légal

Le patineur